

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 12 juin 2024

D.30/06-2024

Date d'affichage : 12 juin 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Le mercredi dix-neuf juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Emeline Romain, Marion Côté, Jean-Baptiste Rousseaux, Tony Tonon, Karine Deroncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Patrice Lebourg (a donné pouvoir à Vincent Lecarpentier), Annie Féron (a donné pouvoir à Laetitia Desert), Michaël Boblique (a donné pouvoir à Didier Peralta), Cyril Hauchecorne, Alexis Cabot, Franck Roussel (a donné pouvoir à Jean-Baptiste Rousseaux),

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION

Election d'un représentant de la commune de Gruchet-le-Valasse au sein de la SPL Caux Seine Développement

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Emelyne ROMAIN, Conseillère municipale déléguée, présente le dossier.

Afin d'augmenter l'attractivité et la richesse économique territoriale, la société SPL Caux Seine Développement a pour objet d'une part de mener toutes actions permettant d'effectuer un développement durable du tissu économique en liaison avec les collectivités locales, d'autre part de favoriser le développement de l'emploi sur le territoire sous toutes ses formes.

Le développement économique est entendu au sens large du terme et incorpore l'ensemble des activités économiques sur les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Il intègre à titre d'exemple l'industrie, le commerce, le tourisme, les services, l'emploi social et solidaire...

Les activités de la société sont toujours organisées en collaboration avec l'ensemble des dispositifs locaux, départementaux, régionaux voire nationaux existants en fonction des compétences de chacun.

Les représentants des communes sont désignés par leur assemblée conformément aux dispositions des articles L1524-5 et R1524-2 à R1524-6 du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1524-5 et R1524-3 et suivants.

Par délibération n°31/06-2020 du 10 juin 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur Didier PERALTA comme mandataire de la commune au sein du Conseil d'administration de la société SPL.

Etant donné que les actions de Caux Seine Développement sont en lien direct avec l'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner Monsieur Vincent LECARPENTIER comme représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL en remplacement de Monsieur Didier PERALTA et d'autoriser ce mandataire à assurer la présidence du Conseil d'administration en son nom dans le cas où le Conseil d'administration désignerai la commune de Gruchet-le-Valasse à cette fonction.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte
Affichage le 24 juin 2024
Transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2024